Qu'est-ce que l'emploi durable?

Sebastien Knockaert, Muriel Maillefert

▶ **To cite this version:**

Sebastien Knockaert, Muriel Maillefert. Qu'est-ce que l'emploi durable?. Journées "Natures, sciences, sociétés" de l'écologie urbaine à la ville durable : quels besoins de recherche pour quelles pratiques interdisciplinaires ?, Dec 2000, Paris, France. hal-02362415

HAL Id: hal-02362415
https://hal.science/hal-02362415

Submitted on 13 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

JOURNEES "NATURES, SCIENCES, SOCIETES"

DE L'ECOLOGIE URBAINE A LA VILLE DURABLE : QUELS BESOINS DE RECHERCHE POUR QUELLES PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES ?

ENGREF, 6-7 DECEMBRE 2000

QU'EST-CE QUE L'EMPLOI DURABLE?

SEBASTIEN KNOCKAERT[Ψ], MURIEL MAILLEFERT[Φ]

UNIVERSITE LILLE 3 ET FORUM-PARIS X

[Ψ] Doctorant, Muers-Forum, Université Paris X-Nanterre et université Lille 3

[Φ] MCF (économie), Université Lille 3 et Laedix-Forum, Université Paris X-Nanterre.

E mail : muriel.maillefert@u-paris10.fr

Selon les termes bien connus du rapport Brundtland (1987), le développement durable (DD par la suite) vise à assurer conjointement le bien-être (inter et intra générationnel) des individus, une répartition équitable du surplus ainsi que la conservation des ressources environnementales.

Ces trois critères ne sont cependant pas toujours clairement apparents dans les définitions économiques du DD : la notion de DD repose principalement sur des contraintes concernant l'utilisation des ressources (en tant que prélèvement sur un stock disponible et en tant que rejet hors du système économique). Une autre caractéristique des approches économiques modélisées du développement durable est leur appui sur des modèles abstraits qui ne sont pas armés pour rendre compte de la temporalité historique du phénomène.

Or, le concept de développement durable s'est forgé dans un contexte de crise économique et de lutte contre le chômage[1]. La dimension du chômage (et donc corrélativement de la création d'emploi) concerne particulièrement des régions anciennement industrialisées (comme la région Nord-Pas de Calais) qui subissent les conséquences d'une industrialisation non durable et cumulent déclin d'industries anciennes, dégradation de l'environnement et persistance du chômage (Chautard, 1997, 2000)[2].

Pour ces régions, un des objectifs de la politique économique locale est ainsi d'assurer conjointement le développement de l'emploi et la durabilité de la croissance (Région Nord-Pas de Calais, 1996, 2000). Or bien souvent (et c'est vrai dans ce cas précis), le local s'incarne principalement dans le territoire urbain (dans la région en question 86% de la population régionale habite en ville[3]).

La question de l'emploi durable qui est la nôtre dans cette communication peut s'appréhender en première analyse à partir des deux notions connexes ainsi présentées : le développement durable et la ville durable (la ville durable pouvant d'ailleurs selon les termes de E.Torrès (2000) être considérée comme une des déclinaisons locales possibles du développement durable), comme le montre le schéma 1.

---

[1] Nous nous faisons référence aux approches récentes du DD, qui concernent les pays industrialisés, et non celle, plus ancienne concernant les pays en développement.

[2] Le terme de "région sacrifiée" est parfois utilisé pour caractériser ces régions (Zuindeau, 1997b).

[3] Les travaux économiques ne donnent pas de définition toujours précise de la ville. A l'occasion d'une réflexion sur les marchés du travail territoriaux, Meyer et Munheim (1996) proposent la définir la zone urbaine (par opposition à la zone intermédiaire ou la zone rurale) par le croisement de deux critères : la densité des habitants (elle doit dépasser 150 hab/km²) et la part de la population vivant en milieu rural (si cette part est inférieure à 15% la région est dite essentiellement urbaine). Ils proposent le chiffrage suivant pour la zone OCDE (année 1990) : régions rurales 28% de la population répartie sur 80% de la superficie (France, 30%), régions urbanisées 40% répartie sur 5% de la superficie (France, 29%), régions intermédiaires 32% (France, 41%).

Schéma 1 : l'articulation des relations entre DD, ville durable et emploi

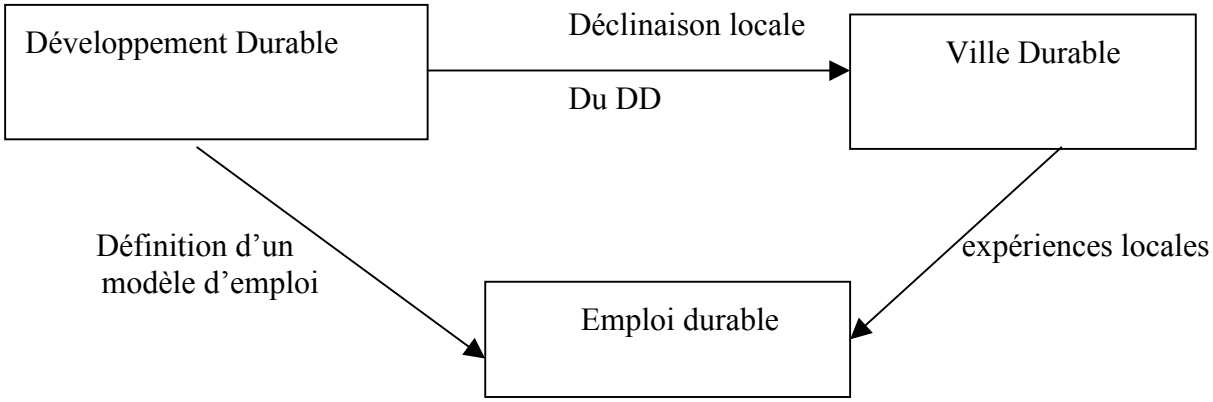

Cette approche conduit effectivement à examiner les relations entre DD et emploi, d'une part et entre ville durable et emploi de l'autre. Il est cependant très difficile de trouver une définition de l'emploi durable à partir de ces entrées, pour deux raisons. La première tient à l'absence de référence à l'emploi dans les définitions globales du DD. La seconde provient de l'existence d'un déterminant supplémentaire qui a un effet très important dans l'approche locale. Ce facteur est la politique en faveur de l'emploi : celle-ci joue un rôle déterminant dans le développement d'expériences locales, mais suit une logique propre qui n'est pas nécessairement congruente avec celle du DD.

1. QUELLE DÉFINITION POUR L'EMPLOI DURABLE ?

L'examen des définitions du développement durable montre que leur contribution à la question de l'emploi est proche de zéro, car la question du marché du travail et de l'emploi n'y est pas véritablement abordée. Il existe cependant des modèles particuliers qui explorent explicitement la dimension emploi du développement durable, mais sans en spécifier le contenu qualitatif. D'autres critères doivent ainsi être mobilisés mais ils ne se montrent pas totalement satisfaisants.

1.1 Les définitions du développement durable et la question de l'emploi

Pezzey a recensé en 1989 l'essentiel des travaux modélisés sur le développement durable[4]. Une analyse textuelle des définitions présentées en annexe de son modèle montre que le développement durable est défini essentiellement en relation avec la question des ressources naturelles et de façon moins nette, de la croissance. La multidimensionnalité de la durabilité est donc limitée à ces critères. Les "ressources naturelles" sont principalement caractérisées par leurs propriétés physiques à savoir leur caractère épuisable ou renouvelable. Le capital est la variable assurant le lien entre les ressources et la croissance : les ressources font partie du stock de capital à conserver. On retrouve ainsi, exprimé de manière implicite, le critère de la soutenabilité faible.

Une des raisons essentielles de l'absence de référence à l'emploi tient à l'horizon temporel utilisé : comme pour les théories de la croissance, l'horizon temporel est le long terme (Pearce et Atkinson,1998) et l'économie est considérée comme étant au plein emploi.

[4] A noter que Pezzey (1989) se limite explicitement aux définitions néo-classiques du développement durable, à la différence d'autres synthèses comme par exemple celle proposée par le CIRAD. Cependant, parmi les 50 auteurs recensés par cette dernière, aucun ne cite explicitement l'emploi.

Cette troisième hypothèse est importante pour notre propos, car elle signifie clairement et justifie en elle-même l'absence de discussion sur l'emploi (Pezzey, 1989).

Toutefois, dans un contexte de chômage élevé et persistant et de sous-emploi, une telle position ne paraît pas tenable. En fait, les travaux spécifiques qui modélisent les relations entre environnement et emploi ne la retiennent pas. Cependant les modèles s'interrogent essentiellement sur l'aspect quantitatif de l'emploi (le volume d'emploi) mais non sur son aspect qualitatif (les caractéristiques de l'emploi). L'emploi est ainsi analysé comme une conséquence de l'activité économique et l'objectif de la politique économique est d'augmenter le volume d'emploi, éventuellement dans le secteur environnemental (OCDE, 1997, Roch, 1996, pour un recensement général des modèles d'emploi, Grimal et Kephaliacos, 2000, pour le développement original d'un modèle d'écologie industrielle).

Une famille particulière de modèles traite du lien entre politique fiscale et emploi, à travers la thématique du "double dividende" (Bureau, Hourcade in CAE, 1998). L'idée principale est qu'un recyclage approprié des taxes sur les émissions de CO_2 peut sous certaines conditions augmenter la demande de travail non qualifié. Cependant, les effets nets sur l'emploi sont incertains du fait notamment de la complexité des effets induits (hausse des salaires, des prix, substitutions intersectorielles) (Lepeltier, 1999). Au total, le caractère "sans regret" de telles mesures semble plus convaincant que leur incidence sur l'emploi.

On peut trouver la raison de l'absence de référence à l'emploi dans la manière dont les modèles sont construits : ceux-ci de ne s'interrogent pas sur la nature de la croissance. Comme l'avait déjà mentionné Pezzey (1989), la durabilité a le statut de contrainte introduite dans un contexte économique global inchangé. Cette contrainte peut entraîner des effets positifs, par exemple des effets redistributifs en faveur des ménages moins aisés ou la création d'emploi. Mais elle peut également avoir des effets inverses, par exemple en induisant des délocalisations d'entreprises ou en diminuant la productivité.

Pour conclure, il n'existe pas, à l'échelle macroéconomique, qui est celle du développement durable, de définition qualitative de l'emploi durable. L'emploi est considéré comme une variable d'état, qui dérive directement de la croissance (ou du développement). La question pertinente est celle du contenu en emplois de la croissance (via éventuellement une discussion sur les technologies de production) dans lequel x points de croissance vont donner y points d'emploi. Une politique économique favorable à l'emploi s'efforcera alors de rendre la croissance "plus riche en emplois".

1.2 De l'emploi environnemental à l'emploi durable

Les modèles économiques sont mal armés pour aborder la question de l'emploi. Qu'en est-il des approches plus factuelles? Celles-ci comptabilisent les "emplois environnementaux" à partir d'une approche par grand domaine d'activité (eau, déchets, etc.) (IFEN, 1999a, 1999b). Mais un tel découpage ne permet pas non plus une prise en compte qualitative de l'emploi, même s'il existe des données embryonnaires sur les statuts des emplois de l'environnement (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 1997)[5].

La typologie élaborée par Zuindeau (1996) constitue une première avancée sur cette voie. Conçue à l'origine pour montrer les relations entre activités et acteurs de

[5] Les informations qualitatives sur les emplois sont en effet peu abondantes et difficiles d'accès. Elles concernent le statut de l'emploi (CDI ou CDD) et le métier (décliné en quatre modalités) et sont fournies par l'ANPE, l'APEC (offres d'emploi) et l'INSEE (DADS). L'IFEN dispose d'une base de données sur les emplois-environnement et édite un journal électronique "la feuille de l'ORME"consacré à cette thématique.

l'environnement, elle prend appui sur une déclinaison des activités de protection de l'environnement. Aux activités et acteurs peuvent facilement être associées des formes d'emploi (tableau 1).

Tableau 1 : Activités, acteurs et formes d'emploi de l'environnement

type d'activité	Activités lourdes à fort contenu en capital technique, bien spécifiées juridiquement protégées de la concurrence internationale	Activités plus diffuses de dépollution, réquérant éventuellement des technologies de pointe, possibilité d'ouverture à la concurrence internationale	Activités de service dépendant traditionnelle-ment de la sphère publique	Activités répondant à une demande sociale plus ou moins affirmée, moins bien cernées sur le plan juridique, avec des aspects incomplets de solvabilisation	Activités environnementa-les exercées dans des secteurs divers pour des raisons économiques (réduction des coûts, gestion de l'image)
Domaine d'activité	Mobilisation de la ressource en eau, épuration des eaux résiduaires, traitement standard des déchets	Production de "technologies propres" : dispositifs de dépollution de l'air, techniques de protection contre le bruit, services privés de l'environnement	nettoyage des rues, entretien d'espaces verts	Valorisation des déchets, entretien des paysages	Activités polluantes ou sensibles sur le plan environnemental
Acteurs principaux	Grandes entreprises	PME/PMI vertes	Collectivités locales	Associations et entreprises intermédiaires	Grandes entreprises
Type d'emploi	Emploi normal. Pas de gestion spécifique de l'emploi environnement	Emploi normal. Caractère expérimental de certaines activités : recours à des contrats a-typiques	Emploi normal et recours important aux dispositifs aidés (logique insertive)	Emploi normal et recours important aux dispositifs aidés (logique insertive et de création de nouvelles activités)	Emploi normal mais problème de taille du service environnement. Recours possible aux contrats atypiques (CDD, stagiaires) pour ces emplois

Source : d'après Zuindeau (1996)

Les éco-industries (colonnes 1 et 2) travaillent de fait dans le secteur environnemental, mais ne développent pas nécessairement de problématique spécifique concernant l'emploi. A l'inverse existent des entreprises mettant en œuvre des actions en faveur de l'environnement (normalisation, labellisation) voire d'accès à l'emploi (actions d'insertion), qui font partie d'une démarche globale mais n'ont pas d'activité environnementale à proprement parler (colonne 5 du tableau 1). L'action de ces entreprises peut être jaugée à l'aune de critères sociaux et environnementaux. L'emploi de référence est ainsi sans conteste l'emploi normal[6].

[6] Dans l'étude effectuée pour le mensuel Alternatives Economiques, qui porte sur les pratiques sociales et environnementales de 30 entreprises, G Duval mentionne par exemple cas du groupe Renault qui affiche une politique environnementale avancée (publication d'un rapport environnemental, recherche sur la consommation d'énergie, certification ISO 14OO1) et une politique sociale particulièrement flexible (taux de recours au CDD et à l'intérim élevé, suppression d'emplois, conditions de travail difficiles). Duval G (2000), *Social, environnement, les entreprises au banc d'essai*. Alternatives économiques n°185, oct, pp 62-69.

A côté de la sphère privée se développent des activités contrôlées ou impulsées par le secteur public, qui utilisent fortement les contrats aidés, que ce soit pour favoriser la création d'activités nouvelles ou enclencher la pérennisation d'activités existantes (colonnes 3 et 4 du tableau 1). Ces activités ont comme particularité d'employer des individus à la fois sous contrat de travail normal et sous contrat aidé. Mais les exigences qualitatives de ces emplois n'apparaissent pas toujours très bien spécifiées[7].

L'hétérogénéité des activités environnementales et des emplois associés doit-elle pour autant décourager toute tentative de caractérisation de l'emploi durable? Une stratégie possible consiste à contourner la difficulté en proposant non pas une définition de la durabilité des emplois mais "des critères….à retenir dans des activités de l'environnement et des emplois qui y sont liés" (Zuindeau, 1996, p 12). En l'espèce, trois critères d'évaluation sont avancés : la durabilité (appuyée sur la pérennité des activités), la qualité (fondée sur la qualification et la transférabilité des compétences acquises), et enfin, l'efficience économique (évaluée à partir de critères de réduction des coûts sociaux de long terme).

Une caractérisation des emplois environnementaux par le biais de l'activité est sans conteste compatible avec le cadre du développement durable. Cependant elle est très floue en ce qui concerne l'emploi. Car si les conditions 2 et 3 (qualité, efficience) font explicitement référence à des propriétés qualitatives du travail ou de l'emploi, la condition 1 (les emplois sont durables parce que reposant sur des activités pérennes) est insatisfaisante. Elle peut en effet se comprendre comme une référence simple au cadre du modèle d'emploi normal[8].

En forçant le trait, les emplois durables se trouvent ainsi pris entre deux logiques : une logique de pérennisation visant à les transformer en emplois normaux (le cas limite étant l'accès direct à un emploi stable dans le secteur environnemental) et une logique d'insertion visant à les maintenir comme emplois d'attente ou de requalification pour des individus en parcours d'insertion. Dans les deux cas, la composante environnementale (la durabilité des emplois) est peu active. Seule la composante emploi (qui peut se rattacher au modèle d'emploi normal) est véritablement précisée.

Cette difficulté à cerner la spécificité des emplois-environnement est renforcée par le statut de ces emplois : ceux-ci dépendent en effet largement de dispositifs aidés. Et c'est là que se rencontrent principalement la problématique du DD local et de l'emploi. Mais cette rencontre est médiatisée par la politique publique d'emploi.

---

[7] Par exemple, le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais développe une politique spécifique emploi-environnement essentiellement dans le domaine de la reconquête et du maintien des espaces naturels et du cadre de vie. Les projets soumis à financement doivent être présentés par des acteurs locaux (les communes, les structures intercommunales et associations) et sont jugés sur des critères de développement durable (pertinence écologique, pertinence sociale, perspectives de développement vers une activité pérenne, valeur en terme d'exemplarité, volonté partenariale, non concurrence avec les entreprises du secteur privé ou avec la fonction publique). Les exigences qualitatives attachées aux emplois concernent seulement la nature du contrat de travail (CDI, CDD d'au moins un an ou CEC), la formation à donner au personnel bénéficiaire de l'aide ainsi que le domaine d'activité principal (l'occupation doit être de nature environnementale). Selon des informations fournies par le Conseil Régional, 60% environ des emplois de ce programme sont aidés, 40% sont sous statut normal. 120 projets sont concernés soit environ 1000 emplois (octobre 2000).

[8] Lintott (2000) définit de manière plus large la question de la qualité des emplois. Celle-ci peut se repérer à partir de plusieurs caractéristiques : le salaire, la protection de l'emploi, le taux de syndicalisation, le taux d'emplois à durée déterminée, le risque de chômage. Selon lui, la question de fond qui doit être examinée est celle de la désirabilité de l'emploi (et c'est en cela qu'il se distingue des approches segmentationnistes du marché du travail) : l'emploi n'est pas un but en soi et la bonne solution consiste à redistribuer l'emploi et les revenus (à bien-être identique), de façon à promouvoir un mode de vie plus durable (reposant plus sur des activités non marchandes).

2 PERTINENCE ET AMBIGUITÉS DE L'APPROCHE LOCALE DE L'EMPLOI

En matière d'emploi, l'échelon local est sans aucun doute pertinent, pour au moins deux raisons. La première est que les problèmes d'emploi peuvent (et doivent) être gérés au plus près des territoires et des individus concernés (on sait que ce principe de subsidiarité est une condition d'efficacité des politiques publiques, en particulier pour les publics en difficulté). La seconde est que la question du DD a effectivement une pertinence à l'échelon local, comme le montrent en particulier travaux et surtout expériences en cours[9].

2.1 Emploi et espace territorial

Par rapport aux modèles généraux de DD, les documents se référant à la dimension locale du développement durable font une place un peu plus importante à la question de l'emploi, sans pour autant fournir des indications précises sur sa définition[10].

On trouve dans l'Agenda 21 des références à l'emploi, mais elles sont indirectes, car liées à l'objectif de réduction de la pauvreté. La charte d'Aalborg (1994)[11], considère l'emploi comme une variable importante du développement durable, au même titre que les besoins sociaux fondamentaux, la santé et le logement[12], mais n'en détermine pas le contenu : seule la référence au long terme est évoquée[13].

Un inventaire bibliographique des travaux sur la ville durable montre qu'ils ne placent pas l'emploi au centre de leurs préoccupations (l'emploi relevant plutôt du domaine des marchés régionaux du travail, qui eux ne parlent pas de l'environnement), mais s'intéressent à

---

[9] Certains auteurs au nom de la globalité mettent en doute la pertinence même d'une approche locale de la durabilité (Godard, 1996) : outre les restrictions d'usage valables également à l'échelon macroéconomique (externalités, incertitude, multidimensionnalité des phénomènes et difficulté de la prise en compte du temps), l'échelon local peut induire des externalités spatiales négatives (par exemple la diffusion d'une pollution ne se situe pas nécessairement sur le lieu même d'émission de polluant). Pourtant bien des auteurs reconnaissent que l'échelle locale reste déterminante en matière d'évolution des comportements (par exemple de mobilité des ménages) ou de gouvernance des activités (définition de normes locales) (Barnier et Tucoulet, 1999) ou plus simplement de définition de certains problèmes (Zuindeau, 1997b) et ainsi défendent la pertinence de l'échelon local (Camagni et alii, 1998).

[10] En tant que composante de la fonction de production, l'emploi participe à la dimension de la viabilité mais aussi à celle de l'équité (via la répartition des revenus ou, comme l'indiquent Camagni et alii (1998), dans leur application à la ville, l'accès équitable aux biens publics urbains). Le chômage conduit souvent à des situations de cumul des inégalités. Parmi elles se trouvent les "inégalités écologiques" définies comme les "différences d'exposition aux risques ou d'accès aux ressources" (Theys, dir, 2000).

[11] Charter of European Cities and Towns Towards Sustainability, 27 mai 1994. Selon les termes de la charte d'Aalborg, trois objectifs sont posés pour la ville durable : la justice sociale, une économie durable, un environnement durable. L'articulation entre ces trois items est expliquée selon la hiérarchie suivante : la justice sociale est fondée sur un développement économique durable et équitable, qui requiert lui-même un environnement durable. La notion d'environnement durable recouvre trois conditions : le maintien du capital naturel, la limitation des pollutions (à la capacité d'absorption de l'air de l'eau et du sol), le maintien de la biodiversité. Il est opposé au projet de maximisation de la consommation (de la théorie économique) un projet d'implantation de "styles de vie durables" (sustainables lifestyles), fondés sur un "comportement économique durable", reposant lui-même sur une distribution équitable des richesses.

[12] "We, cities and towns, are aware that the poor are worst affected by environmental problems…We intend to integrate people's basic social needs as well as healthcare, employment and housing programme with environmental protection".

[13] "We will try to create jobs which contribute to the sustainability of the community and thereby reduce unemployment. When seeking to attract or create jobs we will assess the effects of any business opportunity in terms of sustainability in order to encourage the creation of long-term jobs and long-life products in accordance with the principes of sustainability"

d'autres thèmes (les transports, la santé, la qualité de l'air, la gestion de l'eau, les risques industriels).

Selon cette approche, une des raisons principales de la non durabilité des territoires provient de la manière dont est gérée la contrainte temporelle : l'économie façonne des espaces régis par les temps courts (motivés par la recherche du profit), par opposition à la temporalité longue qui caractérise les écosystèmes (Laganier, Roussel et Roussel , 2000b). La prise en compte du temps est en effet importante pour définir les contraintes associées au DD; elle l'est aussi (mais dans une mesure moindre) dans la définition de l'emploi, car la question de la durabilité de l'emploi est souvent associée à celle de la pérennisation. Toutefois, les économistes pensent (peut-être à tort) que cette dimension est relativement bien prise en compte par l'économie du DD au travers des principes d'équité inter (et intra) générationnels et de précaution (Zuindeau, 1997b).

Dans la littérature économique, la principale cause de non durabilité n'est ainsi pas directement liée à la temporalité de la décision économique, mais plutôt à ce qu'il est convenu d'appeler une défaillance du marché : les actions des individus (par ex les pollueurs) ne sont pas sanctionnées par le système de prix. L'internalisation de ces externalités (par une taxe Pigouvienne par exemple) oriente les comportements *de long terme* vers la durabilité (par exemple en incitant les entreprises taxées à adopter une technologie plus propre).

Ce qui fait défaut, c'est plutôt un approfondissement de la dimension spatiale de l'analyse, pour sa part quasi-absente (Zuindeau, 1997b). Notre propos n'est pas ici de discuter du fondement de critères territoriaux spécifiques de durabilité (équité territoriale, compensations territoriales limitées), qui concernent encore une fois les relations entre économie et environnement, mais plutôt de s'interroger sur la pertinence de la dimension territoriale en matière d'emploi durable.

Car à l'échelon local, le croisement des entrées emploi et environnement est motivée par une volonté de réduction du chômage et de création d'emploi. En ce sens, le chômage constitue bien une "externalité sociale négative" (Harribey, 1997). En particulier, l'autonomie grandissante laissée à l'action publique locale[14] laisse un espace important pour le déploiement de politiques innovantes en faveur de l'emploi. Mais l'appui sur les dispositifs publics d'emploi dans les actions de développement durable peut en modifier la nature ou en changer les objectifs.

2.2 Les ambiguites de l'inscription territoriale de la politique d'emploi

Les dispositifs d'emploi liés aux emplois environnementaux sont souvent ciblés en direction des publics en difficulté. Pour cette raison, ils comportent une dimension territoriale forte, souhaitée par le pouvoir central. Mais cette dimension n'est pas homogène ni du point de vue des acteurs qui interviennent ni du point de vue des objectifs développés.

Intéressons nous aux acteurs de l'emploi. D'une part, le territoire d'action des politiques d'emploi est mal défini. Il peut dépendre d'une dimension infra urbaine (politique de quartier), urbaine (politique de la ville) ou supra urbaine (plan national d'emploi). Le découpage spatial des interventions peut être établi à partir de critères très divers : critères administratifs (la commune), de densité urbaine (l'agglomération), de flux de main-d'œuvre (le bassin d'emploi) (Beauviala et Saillard, 2000). De plus, les acteurs de l'emploi sont nombreux et ne dépendent

[14] C.f. les différentes lois de décentralisation du début des années 80 et plus récemment la loi Chevènement de janvier 1999 ou la réforme de la taxe professionnelle unique. Pour une mise en perspective de ces réformes voir Torrès (2000).

pas du même centre de décision (l'Etat, la région, la commune). Enfin, les financements peuvent provenir de sources différentes : locale, nationale voire européenne.

Cette ambiguïté dans l'inscription territoriale des politiques se double d'une ambiguïté dans les objectifs de la politique menée. En effet, la logique territoriale horizontale défendue par les différents acteurs locaux de l'emploi peut s'opposer à la logique institutionnelle verticale, issue de l'application de mesures de politique publique à l'échelle locale.

Par exemple, les mesures récentes en faveur de l'emploi jeune (et notamment le programme nouveaux services-emplois jeunes) qui disposent d'un volet emplois-environnement conséquent ont semble-t-il contribué (selon les acteurs concernés) à orienter les projets locaux vers une logique plus quantitative[15] (passage d'une "logique de projet" à une "logique de guichet", en réponse à la pression des instances centrales). Et en effet, la création locale d'emplois reste très tributaire des impulsions des mesures nationales.

Ainsi, l'autonomie de développement d'activités et d'emplois locaux, pourtant permise par la décentralisation des centres de décision en matière de politique d'emploi (Salais, 2000) se trouve réduite. C'est le cas notamment, lorsque les projets mis en place localement ne coïncident pas avec les priorités financières de la politique d'emploi.

La subordination possible des emplois environnement aux logiques des politiques publiques d'emploi a également des implications en ce qui concerne le statut de ces emplois : le modèle de référence de ces emplois reste, implicitement ou explicitement le modèle de l'emploi normal des années de croissance ou l'accès à ce statut pour les emplois aidés. Ceci correspond d'ailleurs au souhait des bénéficiaires de ces emplois et des promoteurs des dispositifs dans le cas d'emplois aidés du secteur non marchand (Gélot, 1999). La problématique essentielle est alors, dans ce cas, celle de la *pérennisation* de l'emploi. Cette problématique appelle cependant, trois remarques.

D'une part, pérennisation ne signifie pas stabilité, si l'on en juge l'évolution globale des formes d'emploi[16]. D'autre part, la capacité insertive des emplois-environnnement n'est pas nécessairement meilleure que celle des autres dispositifs de la politique d'emploi destinée aux différents publics-cible (DARES, 1997, p 84). Une étude de l'ADEME effectuée en 1994 sur un contingent de 246 contrats CES passés par ses services indique un taux de reclassement en CDD ou CDI de 25% environ (cité par Zuindeau, 1997a). Une enquête préliminaire, réalisée par nos soins sur un échantillon de 54 personnes ayant transité par un parcours d'insertion dans la SEM Triselec Dunkerque (depuis sa création en 1990) indique un taux d'échec (contrat de moins de 6 mois ou pas de contrat) plus conséquent (58 %) et un taux d'insertion équivalent (26%). Parmi la population restante, 7% ont obtenu un contrat de plus de 6 mois mais sont au chômage depuis, 9% ont obtenu un contrat de plus de six mois après avoir été au chômage.

Ainsi, en ce qui concerne les emplois aidés de l'environnement, la distinction opérée par Zuindeau (1997a) entre emplois pérennes et trajectoires professionnelles pérennes est

---

[15] Conformément aux recommandations du rapport Hascoet (1997), les emplois jeunes (programme nouveaux services-emplois jeunes) comportent une part non négligeable d'emplois environnementaux. La montée en charge du dispositif permet d'évaluer les contrats en cours au plan national à 260 000 en juin 2000, dont environ 35 000 dans l'environnement (rubriques "valorisation et conseil en environnement" et "valorisation et entretien du patrimoine", Bellamy, 2000), ce qui représente au total environ 10% des emplois environnement totaux.

[16] Ainsi, en 1998 seulement 56% de la population active était sous contrat salarial en CDI. Le reste se décomposait en salariés CDI à temps partiel (13%), autres FPE (7%), chômeurs (13%), non salariés (11%) (Belorgey, 2000, p 32).

significative : ces emplois relèvent aussi d'une problématique en terme de transitions sur le marché du travail (Schmid, 1995, Gazier, 1998, 2000).

L'application de politiques de développement durable à l'échelon local vise à rendre effectivement complémentaires emploi et DD (Wagner, 2000). Mais il est malaisé d'en inférer des critères pouvant caractériser l'emploi durable. Car les emplois du DD prennent des formes multiples. Cependant, si on admet l'hypothèse que l'emploi n'est pas une variable économique résiduelle ou indépendante et que les trois pôles de l'activité économique (création de richesse, distribution des richesses et utilisation de ces richesses) constituent un tout, il vaut la peine de s'interroger plus avant sur la manière dont pourrait se définir l'emploi dans une perspective de développement durable.

CONCLUSION

Prétendre donner une définition de l'emploi durable paraît une tâche impossible, notamment du fait de l'hétérogénéité des emplois liés aux activités de protection de l'environnement. Ceux-ci s'inscrivent en effet dans des espaces interdépendants dont les pôles sont constitués par les logiques de marché et les logiques de politique publique d'emploi.

A l'intérieur de ces espaces, comme pour les politiques d'emploi locales (Simonin, 2000), le développement de nouvelles régulations du marché du travail est handicapé par deux obstacles : la prégnance du modèle marchand et la difficulté à définir un espace autonome entre l'action publique et le secteur marchand.

En effet, les entreprises privées constituent un premier pôle d'attraction pour les emplois-environnement. Ces emplois n'ont cependant pas vocation à être qualitativement différents des emplois des autres secteurs de l'économie. A l'autre extrémité se trouvent les emplois aidés du secteur environnemental qui peuvent être utilisés dans une logique plutôt instrumentale (insertive ou financière) ou plutôt autonome (les emplois-environnement spécifiques, supportés par des financements publics).

Ainsi, à l'échelon local, la politique d'emploi peut constituer un levier d'action important pour le développement de l'emploi durable. Elle est un canal possible d'émergence de nouvelles normes de comportement et de nouvelles régulations. Mais le développement d'emplois durables est subordonné à des conditions permissives dont les principales sont le détachement d'une logique instrumentale et l'inscription dans un projet de développement durable local, dépendant de régulations construites et négociées localement.

De tels projets existent déjà, mais leur développement semble paradoxalement gêné par la dynamique actuelle de la politique d'emploi.

Une autre piste possible d'évolution de ces emplois pourrait être leur inscription dans des parcours d'insertion plus vastes incluant entreprises privées et structures d'insertion de manière à ce qu'ils deviennent les maillons de filières d'accès à l'emploi. Un support pour le déploiement de ces emplois pourrait alors être la construction de marchés transitionnels locaux, redéfinis et pilotés par rapport à une logique de développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME et Région Nord-Pas-de-Calais (2000), Bilan de l'accord-cadre Région-Ademe Nord-Pas de-Calais 1994-1999.

BARNIER V, TUCOULET C (1999), Ville et environnement. De l'écologie urbaine à la ville durable, *Problèmes politiques et sociaux,* n°829*,* La documentation française.

BEAUVIALA CH, SAILLARD Y. (2000), " La notion de "dispositifs institutionnels locaux de l'emploi" : une application au cas Grenoblois ", in PERRIN E., ROUSIER N. (coord), Ville et Emploi. Le territoire au cœur des nouvelles formes de travail, Les éditions de l'Aube, 302 – 319.

BELORGEY J-M (2000), Minima sociaux, revenus d'activité, précarité, Rapport pour le CGP*,* La documentation française.

BELLAMY V (2000), " Le programme nouveaux services-emplois jeunes en 1999 ", *Premières synthèses*, n°28-02, juillet.

BUREAU D, HOURCADE J.C (1998), " Les dividendes économiques d'une réforme fiscale écologique ", in CONSEIL D'ANALYSE ECONOMIQUE, Fiscalité de l'environnement, La documentation française, 141 – 81.

CAMAGNI R., CAPELLO R, NIJKAMP P. (1998), " Towards city policy : an economy-environment technology nexus "» *Ecological Economics,* 24, 103 – 118.

CHAUTARD G (1997), "Les apports du développement durable dans les politiques de conversion des anciennes zones minières*"*, 33e Colloque de l'A.S.R.D.L.F., *Renouveau Régional, Renouveau Urbain* , Lille, 1-3 septembre, 13 p.

CHAUTARD G (2000), "Logique économique et territoire : une réconciliation par l'environnement – Le cas des régions de tradition industrielle ", *Cahiers de l'ATM*, n°15, 21 p.

CIRAD (non daté), " La notion de développement soutenable ", *Document en ligne*, 21 p, www.msh-paris.fr/red&s/communic/devdur.htm.

CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS DE CALAIS. (1996), Dispositif Régional Emploi-Environnement.

CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS DE CALAIS. (2000), Vers le développement durable en Région Nord-Pas de Calais, séance pleinière des 27 et 28 janvier.

DARES (1997), La politique de l'emploi**,** Paris, La découverte coll repères.

GAZIER B. (1998), " Ce que sont les marchés tansitionnels " in GAZIER B, GAUTIÉ J (dirs), les politiques d'emploi en Europe et aux Etats-Unis, cahiers du CEE, 37, 339 –356.

GAZIER B. (2000), " Marchés tansitionnels et relation d'emploi ", *Revue de la CFDT*, Avril, n° 30, 9 –17.

GÉLOT D. (1999), " Le programme "nouveaux services- emplois jeunes" vu par les employeurs et les jeunes ", *Premières Synthèses*, 99.06, 22.2.

GODARD O. (1996), « Le développement durable et le devenir des villes », *Futuribles*, mai, 31 – 35.

GRIMAL L, KEPHALIACOS C. (2000), " Cleaner technology and industrial ecology : to a new approach to environmental jobs ", *Third International Conference of the European Society for Ecological Economics, Vienna,* 3-6 May.

HARRIBEY J.M. (1997), L'économie économe. Le développement soutenable par la réduction du temps de travail, L'harmattan, coll logiques économiques.

IFEN. (1999a), L'environnement en France. La découverte.

IFEN. (1999b), Chiffres clés de l'environnement. document en ligne, IFEN.

HASCOET G. (1997), Territoires, emplois et développement durable. Miméo.

LAGANIER R, ROUSSEL. (2000a), "La gestion des écosystèmes urbains pour une ville durable", *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, 137-161.

LAGANIER R, ROUSSEL I., ROUSSEL F-X (2000b), " De la ville renouvelée à la ville durable : enjeux et défis des villes du Nord – Pas de Calais pour le 21e siècle ", *Hommes et Terres du Nord*, n° 1, 3-12.

LEPELTIER S. (1999), Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre : quels instruments économiques?. Rapport d'information 346 pour le Sénat, 80 p, document en ligne.

LINTOTT J. (2000), " Work in a and growing and in a steady state economy ", *Third International Conference of the European Society for Ecological Economics, Vienna,* 3-6 May.

MEYER VON H., MUNHEIM P. (1996), " Dynamiques territoriales de l'emploi ", *L'observateur de l'O.C.D.E*, 203, dec-janv, 22 – 26.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (1997), Données économiques de l'environnement, Economica.

O.C.D.E. (1997), Politiques de l'environnement et emploi, Paris, OCDE..

PEARCE D., ATKINSON G. (1998), "The concept of sustainable development : an evaluation of it's usefulness 10 years after Bruntland ", *Environmental Economics and Policy Studies*, 1 (2), 95 – 111

PEZZEY J. (1989), " Economic analysis of sustainable growth and sustainable development ", document de travail, Banque Mondiale.

ROCH J. (1996), Vers une observation statistique des emplois dans le domaine de l'environnement, IFEN, note de méthode n°5.

SALAIS R. (2000), " Emploi, conventions et territoire : quelques remarques ", in PERRIN E., ROUSIER N. (coord), Ville et Emploi. Le territoire au cœur des nouvelles formes de travail, Les éditions de l'Aube, 405 – 411.

SCHMID G. (1995), " Le plein emploi est-il encore possible ? ", *Travail et emploi*, 65, 5 – 18.

SIMONIN B. (2000), " Politique de l'emploi et territoires : de nouvelles capacités d'action partenariale ", in PERRIN E., ROUSIER N. (coord), Ville et Emploi. Le territoire au cœur des nouvelles formes de travail, Les éditions de l'Aube, 335 – 349.

THEYS J G. (2000), " Le développement durable villes et territoires ", *notes du centre de prospective et de veille scientifique*, n°13.

TORRES E. (2000), " La ville durable : quelques enjeux théoriques et pratiques ", *séminaire FREVille : la ville durable,* 28 avril, espace Jean-Paul Baietto, Lille.

ZUINDEAU B. (1996), " Les activités et les emplois de l'environnement : les conditions d'un développement durable " *Assises Régionales pour l'Emploi et le Travail*, Lille 4 juillet 1996.

ZUINDEAU B. (1997a), Recherche-action portant sur la promotion de gisements d'emplois en environnement. Recherche commanditée par le Conseil Régional Nord-Pas-De-Calais. Miméo.

ZUINDEAU B. (1997b), "Le développement durable : les enseignements de l'approche spatiale", *45e séminaire de l'O.I.P.R.*, Paris, le 16 octobre, 16 p.

WAGNER TH. (2000), " Environmental Policy and the Equilibrium Rate of Unemployment ", *EARE annual conference*, Rethymon.

W.C.E.D. (1987), Our common future, Oxford university press, Oxford.